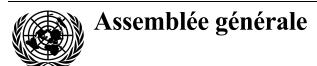
Nations Unies A/C.5/58/L.7



Distr. limitée 17 octobre 2003 Français Original: anglais

Cinquarte-huitième session
Cinquième Commission
Point 118 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses

Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale,

Ayant examiné les états financiers vérifiés et le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés concernant l'exercice clos le 31 décembre 2002¹, le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations relatives à l'exercice biennal 2000-2001², le deuxième rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux comptes de l'Organisation et des fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001³, ainsi que le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

Consciente des conditions difficiles dans lesquelles le Haut Commissariat mène ses activités,

1. Accepte le rapport financier et les états financiers vérifiés ainsi que le rapport et l'opinion du Comité des commissaires aux comptes relatifs aux contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2002¹;

03-56704 (F) 201003 211003

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 5E (A/58/5/Add.5).

² A/58/114, annexe, appendice.

³ A/58/97 et Add.1.

 $^{^4}$ A/58/384.

- 2. Souscrit aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport⁵;
- 3. Souscrit également aux observations et à la recommandation formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux paragraphes 2 à 18 de son rapport⁴;
- 4. Prend note avec préoccupation des carences relevées par le Comité des commissaires aux comptes dans la gestion des ressources financières et humaines du Haut Commissairat, demande instamment au Haut Commissaire de continuer à appliquer les recommandations du Comité et le prie d'informer régulièrement les organes directeurs compétents des progrès réalisés à cet égard;
- 5. *Prend note* des efforts réalisés par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue de donner suite aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes;
- 6. Prend note avec inquiétude de la nouvelle baisse des réserves du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et prie le Haut Commissaire d'étudier les causes des déficits persistants enregistrés par le Haut Commissariat afin qu'en règle générale, au cours d'un exercice donné, celui-ci ne dépense pas plus que le montant de ses recettes;
- 7. Prie le Secrétaire général de lui communiquer le montant total du passif non provisionné que représentent pour l'Organisation et les fonds et programmes des Nations Unies les prestations payables à la cessation de service et après, et de lui proposer des mesures visant à assurer progressivement le financement intégral de ces éléments de passif;
- 8. Prend note du deuxième rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux comptes de l'Organisation et des fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2001³, ainsi que du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la suite donnée à ses recommandations²;
- 9. Prend note avec satisfaction de la recommandation préconisant de regrouper en un rapport unique les rapports du Secrétaire général relatifs aux comptes de l'Organisation et des fonds et programmes des Nations Unies⁶;
- 10. Prie le Secrétaire général de continuer à faire le point, dans le rapport récapitulatif, de la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes, en y incluant des précisions sur les recommandations qui ont été appliquées en partie et sur celles qui ne l'ont pas été du tout;
- 11. *Prie* les organisations dont les comptes ont été vérifiés de prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer intégralement et rapidement les recommandations des vérificateurs auxquelles elles n'ont pas encore donné suite.

0356704f.doc

⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 5E (A/58/5/Add.5), chap. II.

⁶ A/58/114, annexe, appendice, par. 7.